



Bruxelles, le 26 janvier 2021

CM 1336/21
COR 1

JAI
SCH-EVAL
DATAPROTECT
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: schengen.evaluation@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2-281.23.85

Objet: Décision d'exécution du Conseil arrêtant des recommandations destinées à remédier aux manquements constatés dans l'évaluation de Chypre en vue de remplir les conditions nécessaires à l'application de l'acquis de Schengen dans le domaine de la protection des données
- FIN DE LA PROCÉDURE ÉCRITE

À la page 1 du document CM 1336/21 INIT, le premier paragraphe doit se lire comme suit:

"Les délégations sont informées que la procédure écrite lancée par la CM 1175/21 du 15 janvier 2021 a été clôturée le 21 janvier à 17 heures."